



Démission, prestation compensatoire et pension alimentaire

Par **Lilwen**, le **17/04/2012** à **17:16**

Bonjour,

Si le conjoint démissionne volontairement ou est en arrêt maladie longue durée peu avant le divorce, dans quelle mesure cela peut-il affecter la fixation de l'éventuelle prestation compensatoire et de la PA, si le conjoint démissionnaire est également celui qui aura probablement la garde des enfants (il ne s'agit pas ici d'un conjoint qui ne veut pas payer, mais d'un conjoint qui se place dans une situation difficile pour obtenir plus) ?

Merci de vos réponses.

Par **Lilwen**, le **21/04/2012** à **14:19**

Personne ne peut me répondre ?

Je précise que je ne parle pas de moi.

Le conjoint qui se place volontairement dans une situation financière difficile financièrement et professionnellement en arguant des soucis causés par l'annonce du divorce obtient-il plus ?

Merci.